



# Sommaire

- I. **Présentation de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)**
  1. Présentation par la directrice du service enfance jeunesse
  2. L'organisateur et les lieux
  3. La restauration
  4. Les locaux
  5. Horaires d'accueil et journée type
  6. Le fonctionnement
  7. Le public accueilli
  8. L'équipe d'animation
  
- II. **Les objectifs pédagogiques de l'ACM**
  1. Les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation
  2. Les objectifs pédagogiques de la direction
  3. Les règles de vie en collectivité
  
- III. **Les moyens et les modalités**
  1. Les moyens matériels
  2. Les modalités de l'inscription

# 1. Présentation de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

## 1. Présentation par la directrice du service enfance jeunesse

Chers parents,

Nous allons accueillir vos enfants sur la période scolaire qui s'étend du lundi 2 septembre 2024 au vendredi 4 juillet 2025.

L'accueil Collectif des Mineurs (ACM) est organisé par le service enfance jeunesse de la commune de Lay Saint Christophe.

Cette année, en concertation avec l'équipe nous avons choisi de faire voyager les enfants au **tour du monde**. Ce thème sera notre fil conducteur pour l'année scolaire.

Ce Projet Pédagogique (PP), en lien avec le Projet Pédagogique De Territoire (PEDT) détaille le fonctionnement de l'ACM ainsi que les objectifs pédagogiques qui nous accompagnent dans la préparation des activités. Il regroupe l'ensemble des axes de travail à mettre en œuvre afin de proposer un accueil de qualité aux enfants ainsi qu'à leurs parents. Il a été réfléchi et construit par mes soins en concertation avec mon équipe d'animation.

Le PP pose le cadre des fonctionnements des accueils afin que vos enfants se sentent bien et épanouis lors de leurs venues. Le projet pédagogique unique est rédigé pour les 2 écoles de la commune réparties sur deux sites différents ainsi que les mercredis récréatifs, afin de d'assurer une continuité de service et une cohérence entre les écoles et les lieux d'accueil.

Notre rôle est de garantir le bien être, l'épanouissement de chaque enfant dans un environnement favorable, de le rendre de plus en plus autonome et de développer une ouverture d'esprit.

N'hésitez pas à me faire part de vos remarques ou idées afin d'améliorer le fonctionnement de nos accueils pour que les enfants passent d'agréables moments en notre compagnie.

Mes coordonnées sont consultables en première page. Je reste à l'écoute et disponible pour répondre à vos interrogations ou suggestions.

Belle année scolaire à tous !

Mme LENAULT Déborah

## 2. L'organisateur et les lieux

L'Accueil Collectif de Mineurs est organisé par la commune de Lay-Saint-Christophe, représentée par monsieur **Le Maire M. Patrick MEDART**. La mairie est située 7, place Emile-Conte 54690 Lay-Saint-Christophe. La commune fait partie de la communauté de commune du Bassin de Pompey qui s'étend sur 13 communes. Toutes les périodes de vacances sont déclarées sous le même numéro organisateur (054ORG0530).

La commune se situe à 15 Kms de Nancy dans le département de la Meurthe-et-Moselle. La population de Lay-Saint-Christophe au dernier recensement était de 2 468 habitants (INSEE 2016).

L'accueil fait l'objet d'une Télédéclaration d'Accueil de Mineurs (TAM) à la D.R.A.G.E.S (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).

L'accueil est partenaire avec la C.A.F (Caisse d'Allocations Familiales) de Meurthe-et-Moselle et est organisé par la commune.

Les enfants d'élémentaire de l'école Anthony Hanry sont accueillis matin et soir au sein des salles communales, au centre du village, rue Jules Ferry.

Les enfants de l'école maternelle Charlemagne sont quant à eux accueilli au sein des locaux scolaires se situant chemin de la Taye.

Les mercredis récréatifs se déroulent au sein des locaux rue Jules Ferry.

## 3. La restauration

Tous les enfants se retrouvent dans les locaux au centre du village pour le temps méridien. Nous sommes livrés par la **Communauté de Communes du Bassin de Pompey (CCBP)** pour les repas et les gouters. Les maternelles déjeunent en salle rose quant aux élémentaires en salle multi activités.

Pour toutes questions concernant ce temps-là nous traitons avec Mme Garcia du Bassin de Pompey.

Les repas sont commandés les jeudis de la semaine précédente à 15h00 via le logiciel Domino. Les gouters pour les enfants de maternelle sont commandés par la directrice SEJ ce même jour.

La CCBP est en charge de la compétence lors des temps méridien et possède son propre Projet Educatif et Projet Pédagogique. Les agents sont sous leur responsabilité et répertorié sur leur TAM.

## 4. Les locaux

Les locaux de l'Accueil Collectif de Mineurs, école Charlemagne (chemin de la Taye) et salle multi activités (rue Jules Ferry) sont adaptés aux effectifs, à l'âge des enfants, et à l'accueil.

Le bâtiment de l'**école Charlemagne** comprend :

- 🌸 Un grand hall
- 🌸 Un espace de nettoyage, comprenant un lave-linge, éviers, chariots...
- 🌸 Un emplacement poubelles à l'extérieur
- 🌸 Des étagères de rangement pour le matériel pédagogique ou sportif
- 🌸 Une salle de repos avec lits et couettes
- 🌸 Une salle de motricité pour les activités (jeux de société, cuisine, dînettes, château fort, voitures, lego... et un coin dédié aux arts créatifs)
- 🌸 Un bloc sanitaire adapté aux enfants et un bloc sanitaire pour les personnes en situation d'handicap
- 🌸 Un sas d'accueil avec un panneau d'information
- 🌸 Une grande cour fermée avec jeux extérieurs.

Le bâtiment de l'accueil des **élémentaires** et des enfants présents aux **mercredis récréatifs** de loisirs comprend :

- 🌸 Des étagères de rangement pour le matériel pédagogique ou sportif en salle rose
- 🌸 Une salle en haut, habituellement utilisé par les associations mais à notre disposition pour les initiations sportives ou la sieste des petits.
- 🌸 La salle « multi », espace de vie des enfants
- 🌸 Un bloc sanitaire adapté aux enfants et un bloc sanitaire pour les personnes en situation d'handicap
- 🌸 Un sas d'accueil, avec un panneau d'information

L'entretien est assuré par des agents d'entretien mais également par le personnel d'animation. Chaque jour le bionettoyage est fait (tables, sol, poubelles et sanitaires). Il est donc convenu de laisser les locaux propres en toutes circonstances. Le rangement et le nettoyage après une activité font partie de la séance d'animation.

## 5. Horaires d'accueil et journée type

Présentation **d'une journée type** d'ACM durant les temps scolaires et les mercredis récréatifs :

<b>MATERNELLE (école Charlemagne)</b>				
7h30/8h30	8h30/11h30	11h30/13h30	13h30/16h30	16h30/18h30
accueil activités libres	<b>Ecole</b>	RESTAURATION	<b>Ecole</b>	accueil activités libres
<b>ELEMENTAIRE (école Antony Harry)</b>				
7h30/8h20	8h20/11h45	11h45/13h20	13h20/16h15	16h15/18h30
accueil activités libres	<b>Ecole</b>	RESTAURATION	<b>Ecole</b>	accueil activités libres
<b>MERCREDI RECREATIF (Salle Multi activité et école Charlemagne)</b>				
7h30/9h	9h/12h	12h/13h30	13h30/17h	17h/18h30
accueil activités libres	ACTIVITES	RESTAURATION	ACTIVITES	accueil activités libres

### Aide aux devoirs :

Une aide aux devoirs, encadrée par des bénévoles est proposée les lundis et les jeudis. Pour y participer, les parents en font la demande auprès de la directrice SEJ qui transmettra l'information aux bénévoles. Les enfants y sont accueillis en fonction des places disponibles.

## 6. Le fonctionnement

L'accueil est ouvert du **lundi 2 septembre 2024 au vendredi 4 juillet 2025**. Les animateurs sont par conséquent disponibles et à l'écoute de chaque enfant mais également des parents. Ils ont pour mission de faire le lien entre la maison et l'accueil périscolaire mais aussi avec la directrice enfance jeunesse.

L'équipe d'animation doit porter une attention particulière aux plus jeunes qui viennent pour la première fois et qui ne connaissent pas le lieu.

Cette année la thématique du service périscolaire 2024-2025 portera **« le tour du monde »** Un item différent sera proposé sur chaque cycle, c'est-à-dire de vacances à vacances.

Concernant les Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), appelé plus communément centre de loisirs, la thématique sera différente à chaque période et fera l'objet d'un PP à part.

## 7. Le public accueilli

L'accueil périscolaire est réservé aux enfants âgés de **3 à 12 ans** fréquentant les écoles de la commune de Lay-St-Christophe.

Les mercredis récréatifs accueillent les enfants de la commune et sont ouverts aux enfants venant de communes extérieures sous réserves de places suffisantes.

### **Les enfants âgés de 3 à 5 ans :**

À cet âge, ils posent beaucoup de questions, ils sont aussi beaucoup centrés sur eux-mêmes. Ces réactions sont provoquées par le besoin d'affection et de sécurisation. Il faut les écouter et les comprendre, leur apprendre les règles de vie collective, à faire des choix, leur permettre de développer leur sens imaginaire et pratiquer des activités individuelles.

À cet âge, le temps de concentration d'un enfant est très court, c'est pourquoi il est important de changer régulièrement d'activité et parfois même de lieu (début de matinée en chanson, activité manuelle, temps libre, activité sportive). L'installation de rituels permet aussi à chaque enfant de se repérer dans la journée.

Une journée pour un enfant qui va en périscolaire est une journée faite de moments actifs qui nécessitent de l'attention et donc qui peut être très fatigant pour les plus petits.

D'autre part, le changement d'adultes repères dans la journée peut être déstabilisant pour un enfant de maternelles (parents, maitresse, ATSEM et animateurs.) Il est important de porter une attention particulière aux enfants. Les animateurs doivent veiller à ne pas les presser, mais de garder un rythme et ce, afin d'éviter d'être en retard pour le retour à l'école notamment sur le temps méridien.

### **Les enfants âgés de 6 à 12 ans :**

Ils affirment leur caractère. Ils sont dynamiques et autonomes. Ils apprennent à s'identifier, à partager, à confronter des idées différentes et à vivre ensemble.

Leur temps d'activité est très important. A cet âge, ils ont besoins de se dépenser, de connaissances et de compétition. Les animateurs privilégient les activités manuelles et physiques. Il faut établir avec eux des règles de vie, leur laisser le choix de leurs activités, leur proposer des jeux collectifs, leur donner des responsabilités et leur laisser un espace où ils puissent s'exprimer.

## 8. L'équipe d'animation

Sur les **temps périscolaires** du matin, midi et soir les taux d'encadrement sont les suivants :

1 animateur pour 14 enfants de - de 6 ans  
1 animateur pour 18 enfants de + de 6 ans

Pour les **mercredis récréatifs** les taux d'encadrement sont les suivants :

1 animateur pour 10 enfants de - de 6 ans  
1 animateur pour 14 enfants de + de 6 ans

L'**équipe** se compose de :

- 🌸 LENAULT Déborah, directrice service enfance jeunesse (Stagiaire BPJEPS LTP)
- 🌸 VIVIER Thomas (BAFA)
- 🌸 BARAO Nancy (BAFA)
- 🌸 LETANG Brigitte (BAFA) et ATSEM
- 🌸 GENTEL Manon (BAFA), les mercredis
- 🌸 ABOUT Lucie (stagiaire BAFA)
- 🌸 MECKES Emeline (stagiaire BAFA)
- 🌸 MARTIN Françoise (non qualifiée)
- 🌸 PERRIN Amandine (non qualifiée)
- 🌸 EDOUARD Elisabeth (non qualifiée)
- 🌸 LAHRIR Karima (non qualifiée) et AESH
- 🌸 STRANSBERGER Ondine (non qualifiée) et AESH
- 🌸 MARTIN Françoise (non qualifiée) et ATSEM
- 🌸 BONNE LELIEVRE Corinne (non qualifiée) et ATSEM
- 🌸 MATEO Isabelle (non qualifiée)
- 🌸 SUBLON Coralie (non qualifiée)

L'équipe d'animation encadre les enfants en veillant au bien-être et à la sécurité de ces derniers sous la responsabilité de la directrice.

## 11. Les objectifs pédagogiques de l'ACM

### 1. Les objectifs pédagogiques de l'organisateur

L'ACM est mis en place pour répondre à un besoin de service public. C'est un lieu de détente qui permettra la responsabilisation et la socialisation. La vocation principale de cet accueil est d'organiser des activités et loisirs tout en proposant une action éducative en lien avec le Projet Educatif Du Territoire dont les **objectifs** sont les suivants :

**Participer à la prise de conscience et au développement des compétences propres de chaque enfant, dans sa famille, dans son environnement ; les encadrants étant des co-éducateurs.**

**Développer la confiance en soi, avec une conscience humaniste, écologique, participative.**

Les objectifs présentés ici s'appuient essentiellement sur la conviction que nous avons tous un rôle à jouer dans la société. Des temps de partage, de jeux libres sont prévus pour que l'enfant puisse vivre et partager un temps avec l'ensemble de ses camarades. L'équipe mettra en place des activités adaptées aux enfants.

Le projet pédagogique se base sur **deux objectifs généraux** :

**Donner sa place et permettre à l'enfant de développer sa réflexion et de faire ses choix.**

-  Chacun peut s'affirmer et participer activement
-  Chaque enfant peut mener sa propre réflexion afin de pouvoir prendre position, qu'il sache pourquoi il agit, il pense, il pose tel ou tel acte
-  Qu'il ait envie de réaliser, de rechercher, d'apprendre, d'être curieux et enthousiaste
-  Les enfants découvrent les valeurs éducatives. Chaque enfant peut nous enrichir par son vécu.

**Participer au bien-être de l'enfant et favoriser le vivre ensemble grâce leur aux notions de solidarité, de tolérance, de respect et de savoir vivre en collectivité.**

-  Chacun évolue vers une positivité sur le plan de la tolérance, de l'écoute afin de percevoir comme il se doit le point de vue de l'autre
-  Les enfants acceptent la différence et s'efforcent de la respecter
-  Que chacun se tende vers un regard positif, un « à priori » favorable et laisse à l'autre une chance sans chercher à le juger

- 🌸 Participation à des projets communs, à la mesure de ses capacités et de ses limites, dans un souci de partage et d'entraide
- 🌸 Les enfants sont sensibilisés aux respects des autres
- 🌸 Tous peuvent exprimer ses attentes
- 🌸 Chacun découvre la vie quotidienne avec ses camarades
- 🌸 Participation active aux activités éducatives

## 2. Les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation

L'équipe d'animation est l'interlocuteur privilégié des familles. Les parents se séparent de leurs enfants pour la journée complète. Cette situation peut être source d'inquiétude de la part des parents et/ou de leurs enfants. Il est donc indispensable que l'équipe pédagogique ait une attitude éducative cohérente en étant disponible et à l'écoute des familles.

L'équipe d'animation se doit de transmettre les **valeurs de l'éducation populaire** mais aussi :

- 🌸 Le respect : des enfants, des familles et de l'équipe
- 🌸 Le dynamisme : être disponible, motivé, souriant et ouvert en étant force de proposition
- 🌸 Le professionnalisme : assurer ses fonctions avec responsabilité, efficacité et discernement et savoir être juste et égal envers tous

Le rôle de l'animateur se trouve tant dans le **savoir-faire** que dans le **savoir-être** :

- 🌸 Accueillir les enfants et les familles
- 🌸 Communiquer et échanger les informations au sein de l'équipe, avec les parents et l'école
- 🌸 Aménager les espaces
- 🌸 Assurer la sécurité physique et affective de chaque enfant
- 🌸 Assurer l'hygiène corporelle de chaque enfant
- 🌸 Avoir un esprit d'équipe : participer aux réunions d'organisation, partager ces connaissances, s'entraider, se soutenir et transmettre aux stagiaires
- 🌸 Proposer aux enfants un panel d'activités de qualité selon leurs envies et leurs besoins et savoir animer un groupe d'enfants
- 🌸 Prendre des initiatives
- 🌸 Être en permanence à l'écoute de l'enfant
- 🌸 Rester disponible
- 🌸 Assurer le rangement et l'entretien des locaux
- 🌸 Assurer le service de restauration.

**La sécurité est primordiale en A.C.M. et est un souci constant de chacun.** Chaque animateur, chaque personne, exerçant au sein de la structure, est garante de la sécurité de tous les enfants.

La sécurité s'exerce aussi lors de la mise en place d'activités en offrant une sécurité et une écoute permanente aux enfants.

L'animateur doit impérativement connaître à chaque instant ses effectifs et compter régulièrement les enfants afin de s'assurer qu'aucun enfant ne soit resté dans les toilettes ou dans un coin du centre de loisir.

Lors de déplacements à pied, le code de la route devra être respecté. Un animateur au début, au milieu et à la fin devra être muni de son gilet fluo pour la bonne visibilité sur le trajet. A chaque traversée de passage piéton, un animateur ou 2 devra se positionner pour bloquer la circulation.

Par ailleurs, afin d'éviter que les enfants s'excitent car ils s'ennuient, il est important d'animer les temps de trajets.

L'équipe est tenue de garantir la **sécurité physique, affective et morale** des enfants :

-  Se conformer à la réglementation en vigueur
-  Signaler tous dangers ou objets dangereux rencontrés lors de leur pratique quotidienne et en rendre compte à la directrice
-  S'assurer de la sécurité des locaux : en veillant à ce que les portes principales soient bien fermées et les issues de secours laissées libre d'accès
-  Mettre en œuvre les P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé)
-  Offrir un cadre sécurisant et rassurant pour les enfants notamment pour les plus jeunes

### **Appel des enfants avant les accueils :**

Les animateurs appellent les enfants dans leur classe. Une fois que les enfants ont été pointés sur les feuilles, ils vont se rangés 2 par 2 devant leur pancarte dans la cour de l'école. Chaque animateur compte les enfants de sa ou ses classes avant de se rendre, tous ensemble, au périscolaire / cantine.

Si les parents n'ont pas prévenu la directrice de la non présence de l'enfant au périscolaire, il sera pris en charge par l'équipe. Une fois l'appel fait, les parents pourront récupérer les enfants

## La réflexion de chacun

Objectifs opérationnels	Moyens
Réaliser les projets avec les enfants	Bilan régulier, en groupe, où chacun exprime son ressenti de la journée et peut faire des propositions, qui sont prises en compte par l'équipe d'animation.
Développer le sens des initiatives	Intégrer les enfants à la préparation des grands projets, des plannings, des grands jeux...
Favoriser les actions en collectivités	Confier aux enfants des responsabilités par rapport à la vie quotidienne et collective. Pour les petits et grands : aider à mettre et débarrasser la table, laver les tables en fin de repas, participer au rangement
Être à l'écoute de l'enfant	Prendre le temps de discuter et écouter les enfants Lors des bilans de fin de journée, les animateurs prennent note des propositions des enfants et les intègrent dans la préparation des journées suivantes.

## Socialisation de l'enfant

Objectifs opérationnels	Moyens
Mettre l'autonomie à la portée de chacun	Adapter les activités sportives aux capacités des enfants. Permettre aux enfants de disposer du matériel nécessaire à la réalisation de leur jeu : pour cela les animations sont préparées et organisées en amont par les animateurs. Permettre aux enfants de vivre des temps libres et encadrés.
Responsabiliser l'enfant sur ses choix	Rappeler et compléter les règles de vie quotidienne par des forums ludiques en début de semaine et en cas de nécessité.
Favoriser la confiance en soi	Mettre l'enfant en position de réussite, l'encourager, le mettre en valeur en sollicitant ses connaissances et ses qualités.
Susciter la curiosité de l'enfant sur les sciences	Établir la curiosité, la découverte et l'éveil de l'enfant en fonction de son âge

## La vie en collectivité

Objectifs opérationnels	Moyens
Développer la solidarité entre les enfants	Favoriser l'entraide, le partage entre chacun. Mise en place de grands jeux. Le groupe des 6/12 ans est mélangé avec celui des 3/6 ans lors des grands jeux, adaptés pour cela, afin de favoriser l'entre-aide.
Travailler sur le respect	Mettre en place des règles de vie en collectivité par, pour et avec les enfants.
Apprentissage de la vie en collectivité	Mettre en place des actions passerelles avec différents intervenants extérieurs.

### 3. Les objectifs pédagogiques de la direction

La directrice se doit d'accompagner l'équipe d'animation dans sa pratique quotidienne, à savoir : être garant et porteur du présent projet pédagogique qu'elle a élaboré avec son équipe d'animation.

Elle doit également :

- 🌸 Avoir une vision globale de l'organisation de l'A.C.M
- 🌸 Veiller au bon fonctionnement du centre
- 🌸 Veiller à la sécurité (du public accueilli, du personnel et des locaux) et à l'hygiène
- 🌸 Être en charge de la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle)
- 🌸 Animer des réunions d'équipe
- 🌸 Veiller à la cohérence des actions vis-à-vis du projet pédagogique
- 🌸 Evaluer les compétences des animateurs
- 🌸 Faire le lien entre l'équipe d'animation, la famille et les institutions
- 🌸 Avoir également un rôle d'animateur
- 🌸 Participer à la formation des animateurs et des stagiaires

**Les valeurs de direction** sont les suivantes :

**Être accessible et disponible pour l'équipe d'animation, à l'écoute de leurs préoccupations ou de leurs idées en les valorisant et les encourageant**

**Créer un environnement bienveillant et sécurisé pour les enfants en respectant leur rythme, leurs envies et leurs émotions**

## Développer une relation de confiance avec les parents et favoriser leur implication

### 4. Les règles de vie en collectivité

#### Pour les enfants

Pour que les enfants puissent trouver leur place et comprendre le fonctionnement de l'accueil périscolaire ou extrascolaire, il est important de mettre en place des règles de vie qui précisent les droits et devoirs de chacun.

Le travail de l'équipe d'animation consistera à mettre en place les éléments qui permettront à chacun de construire ses repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations aux personnes. Les règles de vie sont préétablies avec l'équipe d'animation (ce que l'on appelle le non négociable). Ces règles définiront ce que l'enfant peut faire, essaie de faire ou doit faire, ainsi que les attitudes des animateurs.

Dans un second temps, les enfants seront associés à l'élaboration des règles de vie tout en sachant que le cadre minimum est déterminé par les animateurs.

Les règles de vie établies avec les enfants devront être visuelles et affichées. Elles ne sont jamais immuables, elles peuvent s'adapter aux circonstances. Elles sont négociables lors de la mise en place, lorsqu'elles sont établies, elles ne sont plus discutables.

Pour que la mise en place, des règles de vie ne soit pas fastidieuse, il est important de les mettre en place de manière ludique, sous forme de jeu.

-  Participer à l'activité dans son ensemble de l'installation du matériel à son rangement et au nettoyage de la salle
-  Être autonome sur les temps de restauration : aller se servir, servir ses camarades en eau, comme par exemple éponger les quelques gouttes d'eau renversées
-  S'engager à respecter le règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires

#### Pour les adultes

L'équipe d'animation s'engage à travailler dans le respect de l'intégrité des enfants afin de favoriser leur épanouissement, à veiller notamment au respect de l'intimité et s'engage à ne pas faire de discrimination.

L'alcool, le tabac et toute substance illicite sont interdits dans l'accueil. Une tenue adaptée et une hygiène correcte sont demandées à tous les participants.

L'équipe d'animation veille à ce que l'ensemble des tâches de la journée soit réparti entre tous afin d'éviter les conflits internes. En cas de problème, la directrice en lien

avec la responsable des services (D.G.S) Mme Jessica Michel mettront en place d'autres d'outils pour améliorer le service.

### III. Les moyens et les modalités

#### 1. Les moyens matériels

Un budget est élaboré et approuvé par la D.G.S Mme Jessica MICHEL en concertation avec les élus et la directrice.

Les activités sont organisées selon des objectifs généraux. Ces activités aident l'enfant à se construire par la découverte de son environnement, des outils et matériaux qu'il apprend à maîtriser. L'activité n'est pas obligatoire, certains enfants préfèrent par moment jouer seuls ou à plusieurs, ou organiser eux-mêmes leurs activités.

Pour répondre au mieux aux besoins de chaque enfant, nous favorisons le choix des activités par les enfants en tenant compte de leurs envies, l'équipe d'animation propose des activités diverses chaque jour, en petit ou grand groupe suivant les moments. Cette année le thème, fil conducteur pour l'année est le tour du monde.

La détente : activités calmes (jeux de société, dessins, coloriage, lecture et repos) ;

-  La découverte : ateliers bricolage, peinture, collage, découpage, activités manuelles, participation à la préparation du matériel
-  Les temps libres : jeux de construction, dînettes ...
-  Le défoulement : jeux extérieurs, jeux de mouvements.

L'équipe d'animation a à sa disposition du matériel pédagogique courant et divers (peinture, papier, feutres, perles, ciseaux, cartons, rubans, plâtre...) qu'elle utilise suivant ses besoins. Elle veille à la bonne utilisation du matériel et au rangement. Ainsi le personnel guide l'enfant suivant ses besoins. L'accueil extrascolaire est un générateur de bien être pour l'enfant. Les règles doivent être établies avec les enfants afin de les associer aux règles de vie.

#### 2. Les modalités de l'inscription

Le dossier d'inscription comprend :

-  Le dossier d'inscription
-  La fiche sanitaire de liaison dûment remplie et signée
-  L'attestation d'assurance (responsabilité Civile)

- 🌸 Le règlement de fonctionnement approuvé et signé
- 🌸 Le justificatif du N° d'allocataire CAF, MSA
- 🌸 Le mandat SEPA pour ceux qui souhaitent être prélevés automatiquement

Les documents sont disponibles sur notre site internet de la commune ou directement en mairie : [www.lay-saint-christophe.fr](http://www.lay-saint-christophe.fr)

Les règles de fonctionnement de l'accueil collectif de mineurs (horaires, tarifs, conditions d'accès...) sont décrites dans le document remis aux parents au moment de l'inscription. Ce document précise les règles d'hygiène et de comportement à respecter pendant le temps d'accueil.